



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE

Nombre de conseillers

- **En exercice : 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**

Date de convocation : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration à Catherine MAINIER), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Carine PILLAT (procuration à Maria DA FONSECA), Alexandre SORNAY (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme MAINIER préside la séance. Elle présente aux membres du Conseil municipal les résultats de l'exécution du budget 2023.

Sont comparées par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement :

- les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et opération,
- les émissions de titres et de mandats correspondants.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 529 672.61 €	282 812.53 €
Recettes	1 635 492.60 €	738 445.98 €
Résultat	+ 105 819.99 €	+ 455 633.45 €
Reports 2022	+ 20 091.67 €	+ 104 521.29 €
Résultat à reporter	+ 125 911.66 €	+ 560 154.74 €



L'état de l'endettement de la commune est le suivant :

Objet de l'emprunt	Construction Ecole	Réaménagement Mairie
Montant	500 000 €	300 000 €
Durée	20 ans	15 ans
Fin de l'emprunt	Avril 2029	Septembre 2027
Taux	0 % puis environ 4%	4.78 %
Capital restant dû au 31/12/2023	148 827 €	96 151 €

Mme MAINIER propose de suivre la politique budgétaire habituelle de la commune et d'affecter le résultat de fonctionnement à l'investissement pour financer les opérations engagées notamment les travaux d'extension de l'école.

Cependant, elle explique qu'une partie devra être allouée à la section de fonctionnement pour lui permettre d'équilibrer le budget prévisionnel 2024.

M. Jean Maurice VENTURINI répond aux questions posées sur sa comptabilité 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- √ Approuve le compte administratif 2023 de la Commune et les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.
- √ Affecte le résultat de la section de fonctionnement soit 125 911.66€ comme suit :
 - 100 000.00 € à la section d'investissement.
 - 25 911.66 € à la section de fonctionnement

Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés, le maire étant sorti au moment du vote.

Le secrétaire de séance
Jean FOULON

La présidente de séance,
Catherine MAINIER

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Opération	Article	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
10226		Taxe d'aménagement		2 500.00 €	2 459.92 €	0.00 €
1641		Emprunts en euros		49 000.00 €	22 865.31 €	0.00 €
16441		Opérations afférentes à l'emprunt		0.00 €	26 089.54 €	0.00 €
165		Dépôts et cautionnements reçus		800.00 €	0.00 €	0.00 €
192		Plus ou moins-values sur cession immo.		0.00 €	27 422.34 €	0.00 €
20421		Privé : Bien mobilier, matériel		2 000.00 €	1 400.00 €	0.00 €
21351		Bâtiments publics		6 823.00 €	6 823.93 €	0.00 €
2158		Autres inst., matériel, outill. techniques		4 350.00 €	4 348.83 €	0.00 €
2315		Install, matériel et outill. technique		0.00 €	0.00 €	0.00 €
27638		Créance Autres établissements publics		15 870.00 €	0.00 €	0.00 €
		Total opération		81 343.00 €	91 409.87 €	0.00 €
12	Plaine des jeux					
				9 500.00 €	0.00 €	0.00 €
				9 500.00 €	0.00 €	0.00 €
		Total opération				
16	Opérations sur terrains					
				10 550.00 €	3 032.12 €	0.00 €
				10 550.00 €	3 032.12 €	0.00 €
		Total opération				
20	Travaux de voirie divers					
				17 000.00 €	13 296.00 €	0.00 €
				46 700.00 €	0.00 €	0.00 €

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Opération	Article	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
2152		Installations de voirie		43 000.00 €	529.20 €	0.00 €
21568		Autre matériel, outillage incendie		9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21578		Autre matériel technique		1 500.00 €	1 712.64 €	0.00 €
2158		Autres inst., matériel, outill. techniques		0.00 €	41 078.40 €	0.00 €
		Total opération		117 200.00 €	56 616.24 €	0.00 €
28	Electrification-éclairage public					
21534		Réseaux d'électrification		15 186.00 €	9 193.80 €	0.00 €
21538		Autres réseaux		0.00 €	3 300.00 €	1 200.00 €
2315		Install., matériel et outill. technique		31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
		Total opération		46 186.00 €	12 493.80 €	1 200.00 €
34	Cimetière					
21316		Equipements du cimetière		67 100.00 €	9 662.64 €	35 050.00 €
		Total opération		67 100.00 €	9 662.64 €	35 050.00 €
37	Bâtiments					
21318		Autres bâtiments publics		6 500.00 €	6 402.48 €	0.00 €
21351		Bâtiments publics		3 600.00 €	3 595.04 €	0.00 €
		Total opération		10 100.00 €	9 997.52 €	0.00 €
40	Ecole					
21841		Matériel de bureau et mobilier scolaire		2 000.00 €	666.00 €	0.00 €
2313		Constructions		73 000.00 €	17 782.22 €	56 000.00 €
		Total opération		75 000.00 €	18 448.22 €	56 000.00 €

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Opération	Article	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
41	Aménagement / Traversée Chef-lieu					
2031		Frais d'études		5 150.00 €	0.00 €	0.00 €
2111		Terrains nus		8 350.00 €	5 310.00 €	2 700.00 €
21328		Autres bâtiments privés		0.00 €	0.00 €	280 300.00 €
2151		Réseaux de voirie		246 827.00 €	0.00 €	9 000.00 €
2312		Agencements et aménagements de terrains		40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2313		Constructions		5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2315		Install., matériel et outill. technique		0.00 €	7 124.05 €	0.00 €
		Total opération		305 327.00 €	12 434.05 €	292 000.00 €
42	Mairie					
21351		Bâtiments publics		20 000.00 €	13 868.23 €	0.00 €
21578		Autre matériel technique		0.00 €	2 513.70 €	0.00 €
21838		Autre matériel informatique		200.00 €	634.20 €	0.00 €
21848		Autres matériels de bureau et mobiliers		3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
		Total opération		23 700.00 €	17 016.13 €	0.00 €
45	Salle des Fêtes					
21351		Bâtiments publics		1 950.00 €	1 928.40 €	0.00 €
		Total opération		1 950.00 €	1 928.40 €	0.00 €
46	Atelier					
21533		Réseaux câblés		0.00 €	215.04 €	0.00 €
215731		Matériel roulant		53 000.00 €	48 000.00 €	0.00 €

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Opération	Article	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
215738		Autre matériel et outillage de voirie		18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21578		Autre matériel technique		2 000.00 €	672.00 €	0.00 €
2158		Autres inst., matériel, outill. techniques		4 100.00 €	0.00 €	0.00 €
21838		Autre matériel informatique		0.00 €	886.50 €	0.00 €
21848		Autres matériels de bureau et mobiliers		2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total opération				79 100.00 €	49 773.54 €	0.00 €
Total général				827 056.00 €	282 812.53 €	384 250.00 €

A Montagnole,
Le 28 FEV. 2024



Le Maire,
J.M VENTURINI

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 073-217301605-20240408-DB2024_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE**

Nombre de conseillers

- **En exercice : 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 14**

Date de convocation : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration à Catherine MAINIER), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Carine PILLAT (procuration à Maria DA FONSECA), Alexandre SORNAY (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Mme MAINIER est nommée rapporteur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2024,
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance
Jean FOULON

Le Maire,
Jean-Maurice VENTURINI



Résultats budgétaires de l'exercice

98400 - MONTAGNOLE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	855 133,30	1 598 327,01	2 453 460,31
Titres de recette émis (b)	738 445,98	1 646 967,68	2 385 413,66
Réductions de titres (c)		11 475,08	11 475,08
Recettes nettes (d = b - c)	738 445,98	1 635 492,60	2 373 938,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	854 478,34	1 598 327,01	2 452 805,35
Mandats émis (f)	282 812,53	1 558 722,14	1 841 534,67
Annulations de mandats (g)		29 049,53	29 049,53
Dépenses nettes (h = f - g)	282 812,53	1 529 672,61	1 812 485,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	455 633,45	105 819,99	561 453,44
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 073-217301605-20240408-DB2024_11-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98400 - MONTAGNOLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	104 521,29		455 633,45		560 154,74
Fonctionnement	50 091,67	30 000,00	105 819,99		125 911,66
TOTAL I	154 612,96	30 000,00	561 453,44		686 066,40
II - Budgets des services à caractère administratif 98403-CCAS MONTAGNOLE					
Investissement	4 514,28		154,98		4 669,26
Fonctionnement	4 514,28		154,98		4 669,26
 Sous-Total	4 514,28		154,98		4 669,26
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	159 127,24	30 000,00	561 608,42		690 735,66
TOTAL I + II + III					

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 073-217301605-20240408-DB2024_11-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 125 911.66 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 819.99 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 091.67 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réallser)	125 911.66 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	560 154.74 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	384 250.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 125 911.66 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	25 911.66 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : 384 250.00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Maurice VENTURINI, Maire,, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A Montagnole, le 08/04/2024.

Le secrétaire de mairie
Jean Foulon



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE

Nombre de conseillers

- **En exercice : 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 14**

Date de convocation : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration à Catherine MAINIER), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Carine PILLAT (procuration à Maria DA FONSECA), Alexandre SORNAY (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Mme Mainier est nommée rapporteur.

Comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Elle rappelle qu'en 2023 le Conseil avait décidé de voter une augmentation de 6% environ du taux de taxe foncière bâtie et du taux de taxe d'habitation. En effet, la commune est située dans le bas du classement des communes de l'agglomération en ce qui concerne les taux d'imposition mais est une des communes les plus riches. Il fallait donc équilibrer quelque peu cette situation. De plus, Les taxes n'avaient pas été augmentées en 2021.

Elle propose de revenir à une augmentation réduite des taux des taxes locales de 1% environ.

Cette décision induit chaque année une augmentation de 0.10 à 0.20 points du taux des principales taxes (habitation et foncier bâti), ce qui évite de faire supporter aux administrés une trop grande augmentation de leurs impôts locaux.

DB2024-13

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 073-217301605-20240408-DB2024_13-DE

Elle rappelle que le produit de la taxe d'habitation a été supprimé pour les communes. Seule demeure la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux est à voter.

Elle rappelle les taux votés pour l'année précédente : taxe sur le foncier bâti : 26.27 %, taxe sur le foncier non-bâti : 68.36 %, taxe d'habitation RS : 10.55 %.

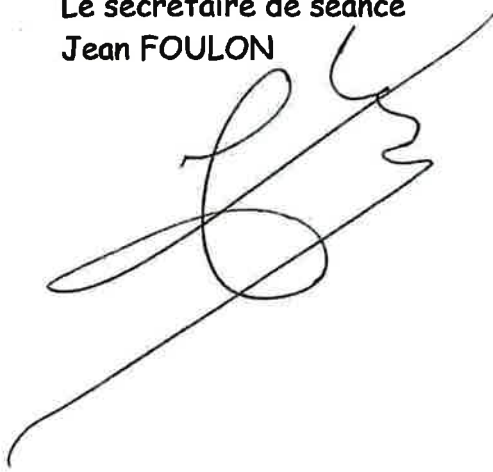
Elle propose de voter une augmentation de 1% environ du taux de taxe foncière bâtie permettant à la commune de maintenir une nécessaire augmentation de ses recettes. Elle précise que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être majoré cette année en respectant toutefois des limites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter la THRS de 8.25% et vote les taux suivants :

- Taxe / foncier bâti 26.53 %
- Taxe / foncier non-bâti 68.36 %
- Taxe d'habitation 11.42 %
(résidences secondaires)

Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance
Jean FOULON



Le Maire,
Jean-Maurice VENTURINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE****Nombre de conseillers**

- **En exercice : 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 14**

Date de convocation : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration à Catherine MAINIER), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Carine PILLAT (procuration à Maria DA FONSECA), Alexandre SORNAY (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme MAINIER est nommée rapporteur.

Elle présente au Conseil municipal le budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2024 :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (vote par opération).
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget primitif se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Section votée en équilibre, les montants étant les suivants :

- Recettes : 1 033 933.66 € (dont 25 911.66 € d'excédent antérieur reporté)
- Dépenses: 1 033 933.66 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : Section votée en équilibre, les montants étant les suivants :

- Recettes : 1 286 643.40 € (dont 560 154.74 € d'excédent antérieur reporté)
- Dépenses : 1 286 643.40 € (dont 384 250 € de restes à réaliser)

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance
Jean FOULON

Le Maire,
Jean-Maurice VENTURINI

